



Thônex

législature 2020-2025
délibération no 87
séance du 15/03/2022

Délibération

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 841'000.- pour la réfection des collecteurs à l'avenue de Thônex dans le secteur compris entre le chemin des Cyprès et l'avenue Suisse

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le rapport d'inspection des collecteurs communaux réalisée par les SIG en 2014 fait état de fissures et un début d'affaissement sur le collecteur des eaux usées (EU 206-208) de l'avenue de Thônex situé entre le chemin des Cyprès et l'avenue Suisse,
- Attendu qu'il s'agit d'un collecteur en béton de grande section qui servait de réseau unitaire anciennement et que celui-ci est en très mauvais état et nécessite un chemisage ou une reconstruction partielle ou totale,
- Attendu que les SIG ont annoncé des futurs travaux de rénovation de leur conduite d'eau située sur la même zone dès février 2022, et qu'il s'agirait de saisir cette opportunité pour mener les travaux des collecteurs communaux durant la même période afin de limiter les perturbations de circulation,
- Attendu qu'un bureau d'ingénieurs spécialisé a été mandaté afin de définir les solutions de réhabilitation et mener une mise en œuvre de coordination avec les travaux de SIG-Eau précités,
- Attendu que la phase d'étude a déjà été financée à hauteur de CHF 14'000.- HT en date du 6 décembre 2021 par le FIA suite à nos sollicitations,
- Attendu que suite au devis général établi, un montant de CHF 841'000.- servira à financer les honoraires et frais de construction et que la FIA sera sollicité pour prendre en charge la totalité des coûts de cette opération,
- Vu que le bureau d'ingénieurs mandaté a établi un rapport identifiant les défauts et les mesures à mettre en œuvre, et que l'Office cantonal de l'eau va évaluer le meilleur ratio coût-utilité à mettre en œuvre afin d'assurer la réalisation, dans les délais, du chantier SIG-Eau dans la même période que celui des collecteurs,
- Vu que toute cette opération sera entièrement, in fine, prise en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA),



législature 2020-2025
délibération no 87
séance du 15/03/2022

- Vu l'exposé des motifs du service technique,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

Au vote :

23 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 841'000,- destiné à financer la réhabilitation du collecteur des eaux usées (EU 206-208) de l'avenue de Thônex sur le tronçon compris entre le chemin des Cyprès et l'avenue Suisse.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense brute de CHF 841'000,-, dont il faut déduire le remboursement de la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de CHF 60'100.-, soit un montant total net de CHF 780'900,- qui sera amorti au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7206.3300 dès la fin des travaux estimés en 2023.
4. De prendre acte que le coût net de ces travaux estimés à CHF 780'900,- sera entièrement financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 7206.4612.



Thônex, le 16 mars 2022 — PHG/cck

(DA-22-55)/cm 15/03/2022